

## Tableau de suivi des vœux

En 2016, la CVP a examiné les demandes de permis portant sur 62 adresses et émis un vœu sur 48 d'entre elles. Par ailleurs, 26 adresses, qui avaient fait l'objet d'un vœu en 2015 mais étaient encore en cours d'instruction fin 2015, ont reçu depuis une autorisation d'urbanisme. Ces 26 adresses ont donc été comptabilisées dans le présent bilan, portant le total des adresses analysées à 74.

La numérotation des adresses est continue depuis le début des travaux de l'actuelle CVP en 2014.

### Analyse des suites de vœux

**a) Les 24 adresses sur lesquelles la ville ne s'est pas encore prononcée, n'a pas eu à décider ou s'est décidée après que la CVP a levé son vœu :**

**Instruction inachevée :** pour 16 adresses, le dossier est toujours en cours d'instruction (n°37, 60, 61, 77, 79, 85, 92, 94, 98, 99, 102, 104, 105, 107, 109, 110).

**Permis préfet :** pour les bâtiments appartenant à l'État ou à ses « démembrements » et pour les représentations diplomatiques, l'octroi du permis de construire relève du préfet. La ville est simplement consultée et émet un avis. 1 adresse est concernée (n°97).

**Vœux levés :** pour 7 adresses, la ville a délivré l'autorisation d'urbanisme après que la CVP a levé le vœu (n°9, 30, 36, 56, 63, 93, 96).

**b) Les 50 adresses sur lesquelles une décision de la ville est intervenue :**

**Refus de permis ou classement sans suite :** pour 21 adresses, la ville n'a pas obtenu du pétitionnaire les modifications de son projet que la CVP avait suggérées ou a suivi celle-ci sur son opposition aux travaux envisagés et a décidé de ne pas délivrer l'autorisation demandée (n°27, 28, 34, 57, 59, 62, 65, 67, 69, 71, 74, 76, 81, 83, 86, 87, 89, 91, 103, 106, 108). Pour 5 adresses, le pétitionnaire a retiré son projet et le dossier qui avait donné lieu à un vœu a été classé sans suite (n°46, 73, 75, 78, 100).

**Permis accordé en respectant le vœu :** dans 4 cas, le permis délivré par la ville respecte les souhaits de la CVP (n°47, 49, 58, 68).

**Vœu partiellement suivi :** pour 5 adresses, la décision prise ne suit que partiellement le vœu (n°11, 17, 51, 66, 72).

**Permis accordé malgré le vœu :** pour 15 adresses, le permis a été accordé sans tenir aucun compte du vœu de la CVP (n°21, 31, 32, 35, 53, 55, 64, 70, 80, 82, 84, 88, 90, 95, 101).

N°	Date du vœu	ADRESSE	Protection	Nature du vœu	Conclusion de l'instruction	Commentaire
9	26/02/2015	26, rue de l'Echiquier (10e arrondissement)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un ensemble de bâtiments sur rue et cour et de pose d'une isolation thermique.</p> <p>La Commission s'interroge sur la pertinence des surélévations prévues au niveau des combles, qui porteraient atteinte aux structures d'origine et critique le projet d'isolation par l'extérieur envisagé pour les immeubles sur cour qui entraînerait la disparition des modénatures existantes et un risque de pourrissement des planchers de bois. Informée par la direction de l'urbanisme que le projet est appelé à évoluer, la Commission renvoie son examen à une prochaine séance et préconise, afin d'orienter les futurs choix techniques, la réalisation d'une étude historique et archéologique du bâti.</p>	PC délivré	Vœu suivi
	19/02/2016 (suivi)			<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de réhabilitation de deux maisons du début du XIXème siècle reliées par une aile sur cour construite à la même époque.</p> <p>La Commission, constatant l'évolution du projet qui renonce à la surélévation de l'aile de liaison, conserve les lucarnes de l'immeuble sur cour et abandonne l'idée d'une isolation des bâtiments par l'extérieur, lève son vœu émis lors de la séance du 26 février 2015.</p>		
11	26/02/2015	11, rue Copernic (16e arrondissement)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et de transformation d'un ancien bâtiment de communs, qui bénéficie par ailleurs d'une protection au titre du P.L.U.</p> <p>La Commission s'oppose à l'adjonction au bâti d'un comble brisé et demande la conservation du garde-corps de toiture et des principales ouvertures de façade, ces éléments contribuant à l'harmonie générale des bâtiments, expressément visée comme l'une des raisons du classement en « Protection de la ville de Paris ».</p>	PC délivré le 11/04/2016	Vœu suivi partiellement
	24/09/2015 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet concernant la surélévation et la transformation d'un ancien bâtiment de communs bénéficiant d'une protection au titre du P.L.U.</p> <p>La commission, constatant qu'il a été tenu compte de sa demande concernant les ouvertures de façades, lève partiellement son vœu du 26 février 2015, dans lequel elle s'opposait à l'adjonction au bâti d'un comble brisé et demandait la conservation du garde-corps de toiture et des principales ouvertures de façade, ces éléments contribuant à l'harmonie générale des bâtiments, expressément visée comme l'une des raisons du classement en « Protection de la ville de Paris ».</p>		

17	24/03/2015	62, avenue d'Iéna (16e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mars 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier, initialement construit par Ernest Sanson en 1883, qui serait transformé en hôtel de tourisme.</p> <p>La Commission s'alarme de l'ampleur des modifications demandées par le pétitionnaire qui ne peuvent être acceptées en l'état car elles feraient disparaître les éléments remarquables de l'hôtel, tel le grand escalier et la serre couplée à un jardin d'hiver. Elle s'oppose également aux modifications de dispositions existantes encore cohérentes, comme le rez-de-chaussée de la façade de style Régence ou la séquence de l'entrée depuis la rue.</p> <p>Face à l'ampleur des travaux envisagés, elle s'interroge sur la pertinence du choix d'un tel programme au regard des spécificités du bâtiment existant. Si elle comprend la difficulté à répondre aux contraintes réglementaires, notamment d'accessibilité, elle estime que les solutions proposées ne sont pas recevables au regard de la perte patrimoniale qui en résulterait.</p> <p>La Commission demande en conséquence un traitement plus cohérent de la façade sur rue, un meilleur respect de la séquence d'entrée du rez-de-chaussée, la conservation du grand escalier et de l'ensemble que forment la serre du premier étage et son jardin d'hiver en retour et la structure métallique qui les supportent.</p>	PC délivré le 10/06/2016	Vœu suivi partiellement
	22/10/2015 (suivi)		Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier pour lequel elle avait demandé un traitement plus cohérent de la façade sur rue, un meilleur respect de la séquence d'entrée du rez-de-chaussée, la conservation du grand escalier et celle des galeries extérieures sur cour au premier étage.</p> <p>Au vu des pièces modificatives, la commission regrette de ne pas avoir obtenu la conservation des anciennes galeries sur cour et maintient son vœu du 24 mars 2015 sur ce point.</p>		
21	23/04/2015	108, rue du Faubourg-Saint-Denis (10e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 avril 2015, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration lourde de l'immeuble sur rue équivalant à sa démolition.</p> <p>La Commission demande la conservation de cet immeuble datant des années 1840 et s'oppose à tout projet de sa surélévation. Elle note la rareté des bâtiments de cette époque qui, comme celui-ci, présentent un nombre élevé de travées (9) ainsi que le caractère soigné des décors de façade et de sa séquence d'entrée (porte et passage). Elle souligne par ailleurs que cet immeuble est l'un des derniers bâtiments anciens conservés à proximité immédiate de l'ancien enclos Saint-Lazare fortement modifié au vingtième siècle et qu'il y a lieu, pour cette raison supplémentaire, de le préserver.</p>	Après plusieurs échanges entre le pétitionnaire et la D.U., un autre permis a été déposé en octobre 2016. Il a été délivré en mars 2017.  Ce nouveau permis ne prenait pas en compte la demande initiale de la CVP et pour cette raison n'a pas été évoqué en séance.	Vœu non suivi
	22/10/2015 (suivi)		Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet de restructuration d'un immeuble de la rue du Faubourg Saint-Denis, dont elle avait refusé la surélévation.</p> <p>La commission, constatant que la nouvelle élévation de la façade sur rue ne tient aucun compte de sa demande, maintient son vœu du 23 avril 2015.</p>		
27	24/06/2015	112-114, rue Oberkampf (11e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de deux maisons aujourd'hui réunies élevées à l'angle de la rue Oberkampf et de l'impasse Gaudelet.</p> <p>La Commission ne s'oppose pas à cette démolition. Elle conseille, en ce qui concerne le traitement sommital du futur bâtiment, qu'il respecte le principe d'un étage en retiré, à l'image de l'immeuble voisin sur la rue Oberkampf.</p>	Refus implicite depuis le 16/12/2015	Vœu suivi

28	24/06/2015	152, avenue de Wagram (17 <sup>e</sup> arrondissement)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier construit par l'architecte Prosper Bobin en 1895.  La Commission juge la structure neuve prévue hors d'échelle par rapport au bâtiment actuel qui constitue une survivance du premier lotissement du quartier, et s'oppose, pour ces raisons, à la surélévation demandée.	La DU informe qu'elle a multiplié les refus sur ce dossier aujourd'hui sans suite	Vœu suivi
	24/09/2015 (suivi)		Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné les pièces complémentaires du projet de surélévation dont elle avait précédemment jugée la structure neuve hors d'échelle par rapport au bâtiment actuel.  La commission, constatant que le nouveau projet n'apporte aucun élément nouveau par rapport à sa demande, maintient son vœu du 24 juin 2015.		
	16/11/2016 (suivi)		Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel particulier construit par l'architecte Prosper Bobin en 1895.  La commission note les transformations apportées au projet depuis son précédent examen – la surélévation perd en particulier un niveau - mais les juge trop éloignées de sa demande pour lever son vœu du 24 juin 2015.		
30	24/06/2015	19-21, rue Traversière et 216-226, rue de Bercy (12 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et de restructuration d'un immeuble Art déco à usage de bureaux.  La Commission demande que la surélévation proposée sous la forme de deux niveaux supplémentaires établis en retrait prenne la forme de simples galeries de liaison. Elle souhaite pour cela que les gradins qui la composent soient reculés et réduits en profondeur de façon à ne pas dépasser le droit de la façade arrière du bâtiment sur lequel ils s'appuient.  La Commission demande par ailleurs que les très belles ferronneries Art déco enveloppant les cages des escaliers intérieurs soient conservées en place ainsi que les cabines d'ascenseur qu'elles protègent et que les anciennes portes palières, si elles ont été préservées après dépose, retrouvent leur emplacement d'origine.	PC délivré le 20/04/2016	Vœu suivi
	21/01/2016 (suivi)		Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation et de restructuration d'un immeuble Art déco à usage de bureaux.  Compte tenu des évolutions du projet, la commission lève son vœu du 24 juin 2015 qui demandait une réduction du volume de la surélévation et une meilleure préservation des ferronneries anciennes présentes dans les escaliers intérieurs.  A titre de conseil, elle suggère l'emploi de verres les plus transparents possible pour les niveaux à créer.		
31	24/06/2015	77, rue Dulong (17 <sup>e</sup> arrondissement)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'épaississement d'un immeuble bas de l'ancienne commune des Batignolles situé en fond de parcelle  La Commission constate que les profondes modifications envisagées par le projet ne respectent ni la simplicité d'écriture ni la composition d'échelle de cet ensemble bâti.  Elle demande que le bâtiment principal soit conservé dans son épaisseur d'origine sans modifier les niveaux de planchers et que l'intervention le concernant se limite à une simple surélévation du comble.	PC délivré le 24/06/2016	Vœu non suivi

32	24/06/2015	88, avenue Denfert-Rochereau (14e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition partielle du foyer des sœurs aveugles de Saint-Paul.</p> <p>La Commission ne s'oppose pas aux démolitions demandées dans le présent permis et souhaite pouvoir examiner le projet de construction lorsqu'il fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme spécifique. Elle rappelle que, dans son vœu du 14 décembre 2012, elle avait demandé que les constructions neuves soient établies à une distance suffisante de la maison occupée anciennement par Chateaubriand, lieu de mémoire particulièrement précieux, et que leur hauteur soit calculée de façon à ne pas en altérer la perception.</p>	PC délivré	Vœu non suivi
	24/09/2015 (suivi)		Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de constructions neuves sur la parcelle occupée par une maison anciennement habitée par Chateaubriand.</p> <p>La commission avait demandé dans ses séances du 14 décembre 2012 et du 24 juin 2015 que ces constructions neuves soient établies à une distance suffisante de la maison et que leur hauteur soit calculée de façon à ne pas en altérer la perception.</p> <p>Constatant que le projet examiné ne tient aucun compte de ces recommandations qui visaient à protéger la vue de ce lieu de mémoire, la commission maintient ses vœux précédents et rappelle qu'elle avait également demandé que l'aménagement des parcelles voisines fasse l'objet d'une réflexion d'ensemble qui soit à la hauteur de leur intérêt patrimonial.</p>		
34	24/09/2015	14, rue de la Paix (2e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble construit en 1906 pour la maison du bijoutier-joailler Vever.</p> <p>A cette occasion, elle a vivement regretté la récente disparition à cette adresse de la devanture de l'ancienne maison Vever, conséquence d'une autorisation de travaux délivrée par la ville en janvier 2015. Si le délai d'instruction trop court n'a pas permis que la commission se saisisse de la question en séance plénière, elle tient cependant à souligner cette perte patrimoniale.</p> <p>Concernant la présente demande, la commission s'oppose au principe même d'une surélévation qui détruirait la composition globale d'une façade déjà fortement altérée par l'intrusion de la nouvelle vitrine.</p>	Refus implicite	Vœu suivi
35	24/09/2015	22-26, rue des Jeûneurs (2e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble de bureaux construit en 1966 qui prévoit le remplacement de ses façades sur rues.</p> <p>La commission constate que les façades existantes du bâtiment, tout en composant avec l'ordonnement du bâti traditionnel environnant, proposent un dessin dont la rationalité constructive et fonctionnelle témoigne de la qualité de certains ensembles de l'architecture moderne française d'après-guerre.</p> <p>En conséquence, étant attaché à préserver le patrimoine architectural de la seconde moitié du XXe siècle, la commission s'oppose au projet de démolition du brise-soleil actuel et demande qu'une solution soit étudiée qui permette sa conservation.</p>	PC délivré le 26 août 2016 (après contentieux)	Vœu non suivi
	21/01/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la nouvelle évolution du projet de restructuration d'un immeuble de bureaux construit en 1966 qui prévoit le remplacement de ses façades sur rues</p> <p>La commission, constatant que ce projet continue de prévoir la démolition des éléments en béton préfabriqués de la façade actuelle, renouvelle son opposition à la disparition de ces éléments.</p>		

36	24/09/2015	93-99, avenue des Champs-Élysées et 48, avenue George V (8e arr.)	PVP Inscrit MH	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement en hôtel de l'immeuble du Fouquet's prévoyant une modification de la façade d'angle.</p> <p>La commission ne fait aucune observation sur les modifications fonctionnelles apportées au bâtiment dans le cadre du projet.</p> <p>En revanche, elle estime que le traitement prévu à l'angle de l'immeuble constituerait un précédent dangereux pour un édifice en partie protégé et situé sur une des avenues les plus prestigieuses de la capitale. Aussi, elle s'oppose à l'ajout d'un vitrage bombé courant sur trois étages en avant du pan coupé d'angle et au remplacement du brisis de toiture par une baie vitrée, et demande, sur ces deux points, un traitement plus respectueux de l'existant.</p>	PC délivré le 04/05/2016	Vœu suivi
	22/04/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de modification de la façade de l'immeuble du Fouquet's.</p> <p>Compte tenu de l'évolution du projet qui renonce à la mise en place sur le pan coupé d'un panneau vitré bombé et au remplacement de l'angle du brisis par une grande verrière arrondie au profit d'un simple agrandissement de l'œil de bœuf, la commission lève son vœu du 24 septembre 2015.</p>		
37	24/09/2015	310-312, rue de Vaugirard (15e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration générale de l'ensemble de la maison Saint-Charles.</p> <p>La commission, considérant que les deux jardins existants participent à l'identité de l'îlot, s'interroge sur la compatibilité entre la nouvelle implantation bâtie proposée par le projet et le caractère protégé de ces deux jardins. Elle souhaite, en conséquence, que le projet soit plus attentif au respect de cette protection.</p>	En cours d'instruction	
	15/12/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le nouveau projet de restructuration générale de la maison Saint-Charles ;</p> <p>La commission considère que la nouvelle implantation bâtie proposée dans l'emprise du jardin est de nature à mieux respecter la protection dont il bénéficie au P.L.U. et demande que sa mise en œuvre technique bénéficie le moment venu de la même attention.</p>		
46	24/09/2015	56-60, rue Saint-Didier (16e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'une parcelle sur lequel elle s'était prononcée en faisabilité.</p> <p>La commission, constatant que le projet de construction prévue à l'angle est de nature à modifier de façon radicale la perspective urbaine, maintient son vœu du 15 novembre 2013.</p>	Projet abandonné	Vœu suivi
	27/05/2016 (suivi)			<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de construction d'un nouvel immeuble sur le site des sœurs de la charité.</p> <p>La commission décide de maintenir son vœu, pris le 15 novembre 2013, malgré les deux nouvelles propositions qui lui sont présentées. Elle estime en effet que la volumétrie du projet, qui n'a pas été modifiée, ne tient pas compte de l'échelle de l'hôtel particulier qui lui est contigu. Elle constate en outre que ces nouvelles implantations aboutiraient en fait à porter une atteinte fatale au jardin existant, par ailleurs protégé au P.L.U.</p>		

47	22/10/2015	21, rue des Solitaires (19e arrondissement)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une petite maison de l'ancienne commune de Belleville protégée au titre du PLU.</p> <p>Au vu de la motivation de cette protection qui vise de façon précise la volumétrie du bâti, la commission s'oppose à la création d'un étage supplémentaire sous comble.</p>	PC délivré le 27/07/2016 après modification du projet sur la base du vœu de la CVP	Vœu suivi
49	22/10/2015	66, rue Ordener et 1, rue Baudelique (18 <sup>e</sup> arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale d'une maison d'angle d'échelle basse qui serait remplacée par un immeuble de rapport.</p> <p>La commission ne s'oppose pas à cette démolition mais demande que la volumétrie du projet et son esthétique soient retravaillées dans le sens d'une meilleure insertion urbaine et qu'il soit tenu compte de la différence d'échelle entre les rues Ordener et Baudelique dont il marque l'angle.</p>	PC délivré le 22/03/2016	Vœu suivi
51	22/10/2015	55-57B, avenue de Saxe (7e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation en hôtel de Tourisme de l'ancien centre Ségur des PTT composé de trois immeubles.</p> <p>La commission, constatant la qualité de cet ensemble qui constitue un très bel exemple de suite chronologique d'un patrimoine bâti à vocation industrielle et technique, agrandi par tranches successives, demande que le parti général du projet soit revu selon une logique de conservation et, ce, pour chacune des entités architecturales le composant.</p> <p>La commission souhaite, à cette fin, une meilleure préservation de la façade principale de l'immeuble de droite construit par Pierre Dufau dans les années 1970, avec la conservation des Bow Windows à surface réfléchissante et l'abandon des modifications des niveaux de planchers de manière à conserver à chacun des bâtiments son indépendance structurelle.</p> <p>La commission demande également l'abandon des transformations en surélévation qui aboutiraient à la création d'un front bâti continu sur l'avenue de Ségur effaçant la singularité des immeubles au profit d'une unité factice. Elle souhaite, par ailleurs, que soit conservé l'escalier de gauche du 55 avenue de Ségur, exceptionnel par son dessin et très représentatif du travail décoratif de l'architecte Jean Marie Boussard.</p>	PC délivré le 16/08/2016	Vœu partiellement suivi
	21/01/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de transformation du central téléphonique Ségur en hôtel de tourisme.</p> <p>Compte tenu des évolutions du projet, la commission lève la partie de son vœu du 22 octobre 2015 demandant la conservation de l'escalier de gauche du 55 avenue de Ségur.</p> <p>Elle renouvelle par contre sa demande concernant la préservation de la façade de l'immeuble Dufau et le maintien du niveau actuel des planchers, jugeant, sur ces deux points, les avancées insuffisantes.</p>		
53	22/10/2015	15-33, rue de Laborde (8e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration des bâtiments de l'ancienne caserne de la Pépinière comprenant la surélévation de l'aile sur rue construite en 1860.</p> <p>La commission demande la conservation des volumes et de la ligne de faîtage du comble de cette aile dont le pavillon oriental a été démoli au moment de la construction du Cercle militaire. Elle juge en effet que la forme du nouveau comble et la disproportion de son brisis altérerait de façon significative la composition générale des registres de toiture de cette architecture du Second Empire.</p>	PC délivré le 14/04/2016	Vœu non suivi

55	19/11/2015	<b>9, rue du Faubourg-Poissonnière (9e arrondissement)</b>	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'extension sur cour d'une maison du Faubourg Poissonnière construite par l'architecte Louis-François Trouard en 1758.</p> <p>La Commission souligne l'importance historique de cet immeuble qui est une des premières manifestations, à Paris, du style néo-classique. Elle rappelle qu'elle a énergiquement protesté en 1999 contre des travaux qui ont endommagé de façon irréversible l'escalier principal et déjà appelé à la vigilance contre toute intervention qui serait de nature à altérer cet ensemble.</p> <p>La Commission s'oppose pour cette raison au projet d'extension qui lui est soumis. Elle souligne que sa mise en œuvre aurait pour conséquence de dénaturer la longue cour traversante bordée d'ailes successives qui est un élément fort de la composition. Elle souligne également que l'installation de deux niveaux d'étage venant combler le vide de la cour jusqu'au droit de l'extrémité des ailes cacherait à la vue la quasi-totalité des façades anciennes et masquerait la disposition d'origine de l'adresse.</p> <p>La Commission refuse par ailleurs la démolition de l'escalier de service et la transformation de la porte d'accès de l'escalier principal qui constituent des éléments remarquables de cet immeuble protégé au titre du PLU.</p>	PC accord tacite au 24/11/2015	Vœu non suivi
56	19/11/2015	<b>91, rue Réaumur (2e arrondissement)</b>	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de changement complet des menuiseries métalliques et des vitrages constituant la façade principale d'un grand immeuble d'activité commerciale de la rue Réaumur.</p> <p>La Commission approuve unanimement le refus arrêté par la Maire en réponse à cette demande, dont l'exécution aurait été incompatible avec la préservation des baies vitrées et de leur serrurerie décrites dans la protection dont bénéficie cette adresse au titre du PLU.</p>	DP délivrée le 24/03/2016	Vœu suivi
	18/03/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau la demande de changement complet des menuiseries métalliques et des vitrages constituant la façade principale d'un grand immeuble d'activité commerciale de la rue Réaumur.</p> <p>La Commission, au vu des pièces modificatives qui lui ont été présentées dans lesquelles le pétitionnaire s'engage à conserver la totalité de la structure métallique primaire et des garde-corps actuels et fait le choix pour la serrurerie de remplacement d'une gamme de produits dont les profils annoncés sont très proches de l'existant, lève son vœu du 19 novembre 2015.</p>		
	22/04/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de rénovation d'un ensemble de cours du milieu du XIXe siècle.</p> <p>Au vu du nouveau projet en faisabilité qui lui est présenté, la commission lève son vœu pris à la séance du 19 novembre 2015 qui s'opposait au projet, estimant que la construction d'un immeuble de plein gabarit en superposition des deux cours arrière était incompatible avec la protection dont bénéficie cette adresse au P.L.U.</p>		



57	19/11/2015	19-25, rue Laffitte et 6, rue Pillet-Will (9e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'extension à l'alignement de l'ancien siège de la banque Rothschild.</p> <p>La commission est unanime pour souligner le caractère unique et l'importance de cet ensemble issu du mouvement moderne international d'après-guerre, dû aux architectes Pierre Dufau et Max Abramowitz.</p> <p>Elle considère, de manière tout aussi consensuelle, que le projet actuellement envisagé dénature les fondements d'une architecture qui, bien que pensée en rupture avec le tissu urbain traditionnel, y a aujourd'hui toute sa place.</p> <p>Elle précise les dispositions du projet altérant cet héritage, citant notamment la construction de nouveaux bâtiments sur la totalité du linéaire de la rue, l'abandon du principe de l'entrée sous le sol du premier niveau formant socle en retrait, ou encore le percement et la disparition derrière les nouveaux bâtiments du grand pignon aveugle pourtant visible depuis le fond de la rue Rossini.</p> <p>Inquiète pour l'avenir de ce témoignage unique, elle demande que cette œuvre puisse bénéficier d'une protection patrimoniale au titre du plan local d'urbanisme.</p>	Refus implicite au 06/02/2016	Vœu suivi
58	19/11/2015	47, rue de Rome (8e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un ensemble haussmannien du quartier de l'Europe.</p> <p>La commission ne s'oppose pas au projet de surélévation de l'immeuble sur rue et du pavillon en fond de cour mais demande que celles-ci s'effectuent dans un meilleur respect de la typologie d'origine des bâtiments concernés.</p>	PC délivré le 18/11/2016 après modification du projet	Vœu suivi
59	19/11/2015	16, rue de la Rochefoucauld (9e arrondissement)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un petit immeuble du quartier de la Nouvelle Athènes.</p> <p>La Commission du Vieux Paris indique que cet ancien hôtel particulier, mitoyen du musée Gustave Moreau et construit en 1852 dans le cadre de la vente d'une vaste propriété établie le long de la rue de La Rochefoucauld, constitue une trace précieuse du premier lotissement du quartier et qu'il y a lieu pour cette raison d'en préserver le volume et la composition d'origine.</p> <p>La Commission remarque par ailleurs que cette surélévation aurait pour conséquence de toucher aux vues principales de l'atelier du musée établi à côté et de supprimer en grande partie l'éclairage naturel dont bénéficient les tableaux qui y sont présentés. Le peintre attachait la plus grande importance à ce lieu, avant tout salle d'exposition de son œuvre, pour laquelle des grands formats encore présents aujourd'hui furent spécialement exécutés.</p>	PC refusé le 22/12/2015	Vœu suivi
60	19/11/2015	43, boulevard Ornano (18e arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation qui prendrait la forme d'une construction neuve établie sur la terrasse d'un ancien cinéma Art Déco.</p> <p>La Commission estime qu'elle ne dispose pas des éléments nécessaires pour pouvoir se prononcer et souhaiterait connaître, en particulier, l'impact du projet sur l'ancienne salle de cinéma en partie conservée.</p>	En cours d'instruction	
61	19/11/2015	21, rue du Maroc (19e arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition partielle d'un ensemble de cours du milieu du XIXe siècle.</p> <p>La commission s'oppose au projet, estimant que la construction prévue d'un immeuble de plein gabarit en superposition des deux cours arrières est incompatible avec la protection dont bénéficie cette adresse au titre du PLU.</p>	En cours d'instruction	

	22/04/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de rénovation d'un ensemble de cours du milieu du XIXe siècle.</p> <p>Au vu du nouveau projet en faisabilité qui lui est présenté, la commission lève son vœu pris à la séance du 19 novembre 2015 qui s'opposait au projet, estimant que la construction d'un immeuble de plein gabarit en superposition des deux cours arrière était incompatible avec la protection dont bénéficie cette adresse au P.L.U.</p>		
62	19/11/2015	45-45Bis-47, rue des Poissonniers (18e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 novembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné les éléments d'information transmis par la SIEMP pour soutenir sa demande de démolition totale de trois immeubles du milieu du XIXe siècle afin de construire à leur emplacement un nouvel ensemble de logements.</p> <p>La Commission souhaite qu'une solution alternative à cette démolition soit étudiée de façon plus approfondie afin de préserver un ensemble encore cohérent, représentatif de l'architecture faubourienne. Elle indique qu'après examen des documents fournis, rien ne semble s'opposer à ce que soit étudié un projet de surélévation de l'existant.</p> <p>Elle se félicite enfin qu'un aménagement végétal dans la cour arrière, conforme au vœu du 27 mai 2010, ait été pris en compte dans le programme.</p>	PC refusé	Vœu suivi
	22/04/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de démolition de trois immeubles faubouriens du milieu du XIXe siècle.</p> <p>Prenant connaissance de la décision du pétitionnaire de poursuivre dans son intention de démolir cet ensemble malgré l'étude qu'il vient de réaliser d'une solution alternative, la commission renouvelle son vœu de voir préserver ces trois immeubles représentatifs de l'architecture faubourienne.</p>		
63	21/01/2016	69, rue des Haies et 2-4, passage Josseaume (20e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de quatre maisons faubouriennes contiguës transformées en résidence sociale.</p> <p>La commission fait observer que l'isolation par l'extérieur proposée aurait pour conséquence de modifier la proportion et la profondeur des baies et que le collage en façade d'une modénature reproduisant celle d'origine créerait un faux historique.</p> <p>Elle rappelle également que les objectifs d'amélioration des performances thermique du bâti ancien peuvent être conciliables avec le respect du patrimoine et souhaite, en conséquence, que le projet soit revu dans un sens moins destructeur.</p>	PC délivré le 03/01/2017	Vœu suivi
	22/04/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet d'isolation par l'extérieur de trois maisons transformées en résidence sociale.</p> <p>Le maître d'ouvrage ayant confirmé son choix initial, la commission renouvelle son vœu du 21 janvier 2016, qui demandait que le projet soit revu sur ce point.</p>		
	14/09/2016 (suivi)			<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet d'isolation par l'extérieur de trois maisons du quartier de la Réunion.</p> <p>Le pétitionnaire, ayant suivi la recommandation de la commission et accepté d'isoler les bâtiments par l'intérieur afin de respecter les façades, celle-ci lève son vœu du 21 janvier 2016, renouvelé le 22 avril suivant.</p>		

64	21/01/2016	<b>141, boulevard Haussmann (8e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier Second Empire élevé en 1863.</p> <p>La commission s'oppose à la surélévation demandée considérant que la façade sur rue, malgré une surélévation ancienne, est restée cohérente sur le plan architectural et qu'elle constitue la dernière partie originale d'un ensemble bâti par ailleurs totalement dénaturé.</p>	PC délivré le 23/03/2016	Vœu non suivi
65	21/01/2016	<b>104, rue de Bagnolet et 23, rue Florian (20e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale d'une maison de l'ancien village de Charonne jouxtant une ancienne gare du chemin de fer de ceinture.</p> <p>La commission s'oppose à la démolition de cette maison qui forme avec l'immeuble de gauche et la gare située à droite une séquence basse caractéristique du paysage de l'ancien faubourg. Elle propose que, sans renoncer aux principaux objectifs du programme, un projet de réhabilitation de l'existant soit étudié en remplacement.</p>	PC refusé le 10/02/2016	Vœu suivi
66	21/01/2016	<b>61-69, boulevard de Charonne et 62-72, passage du Bureau (11e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration intérieure et extérieure d'une ancienne sous-station électrique réalisée en 1929.</p> <p>La commission demande que les transformations lourdes prévues pour satisfaire aux exigences du programme – modification de la galerie centrale et de son éclairage zénithal, réécriture des façades latérales - tiennent un meilleur compte des dispositions d'origine de cette ancienne usine électrique qui constitue un témoignage majeur de l'architecture industrielle à Paris.</p>	PC délivré avec prescriptions le 17/08/2016	Vœu suivi partiellement
67	21/01/2016	<b>204, rue La Fayette, 34, rue Louis-Blanc et 223, rue du Faubourg Saint-Martin (10e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble Monarchie de juillet établi à l'intersection de deux axes de circulation et très visible de loin.</p> <p>La commission s'oppose à cette surélévation qui transformerait de façon radicale l'échelle originelle du bâtiment et serait dommageable au caractère du site composé, en partie, d'immeubles anciens de même gabarit.</p>	Rejet implicite le 21/05/2016	Vœu suivi
68	21/01/2016	<b>12-12B, rue Volney (2e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de modification du volume des toitures ainsi que la modification des liaisons verticales.</p> <p>La commission accepte les interventions proposées en toiture mais demande que le vide central du grand escalier desservant les appartements sur rue dont la distribution et les décors anciens, qui lui sont contemporains, ont été préservés, soit conservé dans le même état d'origine.</p>	PC délivré le 29/06/2016	Vœu suivi
69	21/01/2016	<b>20-34, rue du Docteur-Roux, 31-43, rue des Volontaires et 205-221, rue de Vaugirard (15e arr.)</b>	Inscrit MH	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale de la serre historique ainsi que de celle des coursives extérieures des pavillons attenants, toutes deux inscrits au titre des monuments historiques.</p> <p>La commission s'élève vigoureusement contre un projet qui défigurerait de façon irréversible un site dont l'organisation et les différentes typologies témoignent de l'application des principes pastoriens à l'architecture hospitalière. Elle s'étonne qu'on puisse envisager la démolition intégrale d'un tel témoignage historique et demande la conservation de la serre prévue démolie. Elle conseille la réalisation d'une étude technique approfondie sur son état structurel qui permettrait d'adapter l'existant aux normes techniques actuelles tout en restant dans le cadre de sa conservation.</p> <p>La commission décide par ailleurs de se rendre sur place dès que possible.</p>	PC refusé le 15/04/2016	Vœu suivi

<b>70</b>	19/02/2016	<b>18-20, rue Dareau (13e arrondissement)</b>	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un bâtiment élevé d'un simple rez-de-chaussée qui serait remplacé par un immeuble de 9 étages construit en adossement du pignon Est d'un ensemble immobilier datant du milieu des années 1960.</p> <p>La Commission ne s'oppose pas à cette nouvelle construction mais souligne que ce rez-de-chaussée d'angle prévu démolit s'inscrit dans la composition générale de ce grand ensemble conçu par les architectes Héaume et Persitz et qu'il fait partie intégrante de son registre bas dictant son rapport au sol. Elle demande en conséquence sa préservation.</p>	Autorisation tacite le 24/06/2016	Vœu non suivi
<b>71</b>	19/02/2016	<b>95, boulevard Voltaire (11e arrondissement)</b>	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison d'un seul étage construite en fond de cour sous le Second Empire, à usage de bains publics.</p> <p>La Commission demande que soit conservée la hauteur originelle du bâtiment et s'oppose à toute surélévation qui, en densifiant le paysage de la cour, aurait pour effet d'en bouleverser radicalement l'image et d'en dégrader le charme hérité du XIXème siècle.</p>	Refus implicite le 18/01/2016  Contentieux en cours	Vœu suivi
<b>72</b>	19/02/2016	<b>20, rue Saint-Paul et 16, rue Charles V (4e arrondissement)</b>	PSMV du Marais	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation d'une maison ancienne du Marais occupée aujourd'hui en hôtel.</p> <p>La Commission prend connaissance de l'ampleur des travaux, qui comprennent le percement de fenêtres dans un mur pignon aveugle pourtant caractéristique d'une maison ordinaire du premier tiers du XVIIème siècle, une extension du bâti à l'arrière qui aurait pour conséquence de saturer la courette qu'il serait au contraire souhaitable de libérer de ses constructions parasites et un affouillement complet du sous-sol qu'il conviendrait de préserver. Elle s'étonne que de telles transformations allant à rebours des dispositions anciennes d'une maison dont la qualité patrimoniale ne fait aucun doute puissent être envisagées et s'oppose fermement à ce projet.</p>	PC délivré avec prescriptions le 19/09/2016	Vœu suivi partiellement
	24/06/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de modification d'une maison du XVIIème siècle du Marais.</p> <p>La Commission prend acte de l'évolution du projet relatif au percement de fenêtres dans le pignon aveugle sur la rue Charles V et l'affouillement du sous-sol mais maintient son vœu pris dans sa séance du 19 février 2016 en ce qui concerne la surélévation de deux niveaux demandée dans la courette.</p>		
<b>73</b>	19/02/2016	<b>1, rue de Saint-Pétersbourg (8e arrondissement)</b>	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation et de démolition partielle d'une ancienne halle de messagerie.</p> <p>La Commission rappelle l'importance de ce bâtiment lié au développement du réseau ferroviaire de la gare Saint-Lazare au XIXème siècle et souligne les grandes qualités spatiales et structurelles de son architecture. Elle indique également que l'intervention due, dans les années 1930, à l'architecte Georges Wybo, qui transforma les premières travées de la halle en palais des expositions « Citroën », constitue un moment important de l'histoire de l'automobile à Paris et un bel exemple de remploi et d'intégration urbaine réussis. La Commission se prononce pour ces raisons contre la démolition envisagée qui verrait la disparition de la halle « Wybo » au profit de la construction d'un immeuble de 6 étages et la mise à nu partielle de la charpente métallique de la halle d'origine. Elle demande également que l'ensemble bénéficie d'une protection au titre du P.L.U.</p>	PC retiré	Vœu suivi

74	19/02/2016	<b>73, rue du Faubourg Saint-Antoine (11e arrondissement)</b>	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et de surélévation d'un immeuble du XVIIème siècle destiné à être aménagé en résidence hôtelière.</p> <p>La Commission se prononce contre la démolition de l'escalier d'origine rampe sur rampe, encore en bon état de conservation, et demande que la redistribution intérieure projetée soit revue en conséquence.</p>	PC refusé le 29/06/2016	Vœu suivi
75	19/02/2016	<b>9-13, rue des Roses (18e arrondissement)</b>	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation d'une résidence-foyer élevée en 1930 pour le compte de la société des amis de Jeanne d'Arc.</p> <p>La Commission souligne la qualité architecturale de l'immeuble dont les références néo-romanes renvoient à la basilique Sainte-Jeanne-d'Arc construite à proximité par le même architecte, Georges Closson. Elle souhaite que les surfaces supplémentaires projetées, obtenues grâce à l'épaississement arrière du bâtiment au prix de la démolition de la façade d'origine qui serait remplacée par une façade contemporaine, soient plutôt prévues dans la construction neuve élevée dans le jardin. Elle demande également la conservation de l'escalier central qui bénéficie d'un éclairage naturel et dont les volées, de belle facture, et la trame de fenêtres structurent fortement l'élévation.</p>	PC retiré	Vœu suivi
	22/04/2016 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de transformation d'une résidence-foyer des années 1930.</p> <p>Au vu du nouveau programme présenté par le maître d'ouvrage qui conserve en place l'escalier principal de la résidence et renonce à épaissir la façade arrière du bâtiment, la commission lève son vœu du 19 février 2016.</p>		
76	18/03/2016	<b>12, rue Saint-Merri, 1, impasse du Bœuf et 2, rue Pierre-au-Lard (4e arrondissement)</b>	PSMV du Marais Inscrit MH	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration de l'hôtel Le Rebours et sa mise aux normes d'accessibilité.</p> <p>La Commission, tout en comprenant la nécessité de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le rez-de-chaussée des bâtiments abritant le lieu de culte et le centre religieux, demande que le choix de l'emplacement de cet accès PMR soit revu en tenant compte de la nécessité de préserver le pavage ancien de la cour et la vue de l'aile du fond.</p>	PC refusé le 08/04/2016	Vœu suivi
77	18/03/2016	<b>4, place de la Nation, 170-172, boulevard Diderot, 7-9, rue de Picpus et 1, avenue Dorian (12e arrondissement)</b>	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation partielle du lycée Arago comprenant notamment la création, au premier étage, d'une passerelle de liaison entre les galeries ouvrant sur la cour.</p> <p>La Commission, tout en comprenant la nécessité pour le demandeur de satisfaire aux obligations réglementaires, notamment d'accessibilité, estime que l'intrusion d'une passerelle dans l'espace aérien de la cour n'est pas recevable au regard de la protection dont bénéficie l'établissement au titre du P.L.U. Elle demande qu'une solution plus respectueuse du volume de la cour soit choisie, qui utiliserait, par exemple, l'ancien couloir de liaison établi d'origine au premier étage du bâtiment de l'administration.</p> <p>La Commission souhaite également que les percements prévus dans le socle de l'aile sud respectent l'épaisseur des tableaux des baies d'origine et qu'aucun ensemble menuisé ne dépasse le nu du mur. Elle demande par ailleurs que le remplacement des vantaux des portes de salles de classe se fasse dans le respect de leurs proportions d'origine.</p>	En cours d'instruction	
78	18/03/2016	<b>9, rue Miguel-Hidalgo et 1-3, villa Paul-Verlaine (19e arrondissement)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'extension d'une maison de ville construite en bordure du quartier de la Mouzaïa.</p> <p>La Commission, constatant que la surélévation partielle de la maison ainsi que la démolition de son pan coupé droit afin d'étendre le bâtiment le long de la villa Paul-Verlaine ne permettraient plus de lire la construction d'origine, demande que le projet soit revu dans le sens d'une meilleure préservation de l'existant.</p>	PC retiré le 15/07/2016	Vœu suivi

	19/10/2016 (suivi)			<p>La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet d'extension d'une maison de ville construite en bordure du quartier de la Mouzaïa.</p> <p>La commission considérant que le pétitionnaire a renoncé à la surélévation partielle du bâtiment à laquelle elle s'était opposée, lève le vœu pris dans sa séance du 18 mars 2016.</p>		
79	18/03/2016	<b>58, rue des Envierges (20e arrondissement)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une maison ancienne et de ses dépendances, qui seraient remplacées par un immeuble de cinq étages construit à l'alignement de la rue et occupant toute la largeur de la parcelle.</p> <p>La Commission ne s'oppose pas à ces démolitions mais demande que la nouvelle construction soit construite très en retrait de l'alignement de manière à respecter l'actuelle césure dans le front bâti de la rue et à laisser « respirer » le paysage évocateur à cet endroit de l'ancienne identité faubourienne du quartier. Elle souhaite pour la même raison que le nouvel immeuble ne masque pas la vue du pignon aveugle de l'immeuble mitoyen, à gauche.</p>	En cours d'instruction	
80	22/04/2016	<b>20-20B, rue de Reuilly, 34, rue de Chaligny et 63-75, boulevard Diderot (12e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion du site de l'ancienne caserne de Reuilly et de ses bâtiments militaires.</p> <p>La commission rappelle la valeur historique de cette architecture militaire, qui date de la fin de la première moitié du XIXe siècle et tend, aujourd'hui, à devenir de plus en plus rare. Elle regrette vivement ne pas avoir été saisie de ce dossier au stade de sa faisabilité et devoir se prononcer sur les différentes composantes du projet alors que le programme architectural et urbain est arrêté et que le permis d'aménager a été délivré.</p> <p>Concernant la dimension urbaine du site, la commission regrette la construction des deux nouveaux bâtiments implantés sur la rue de Reuilly. Leur insertion entre les constructions anciennes, qui réduit les vues sur le futur jardin, modifie fâcheusement la composition d'origine de l'ancienne place d'armes.</p> <p>Si la commission se réjouit que la façade du bâtiment central conserve son écriture, elle regrette l'ajout de travées de baies supplémentaires aux bâtiments latéraux du terre-plein central et s'oppose à cette modification qui rompt l'unité de facture dont bénéficient encore ces trois façades historiques.</p> <p>Enfin, la commission demande que le programme d'occupation des pavillons d'entrée préserve leur volumétrie actuelle et que l'on renonce pour cela à leur extension prévue à rez-de-chaussée.</p>	PC délivré le 04/11/2016	Vœu non suivi
81	22/04/2016	<b>34-36, rue du Montparnasse (6e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de construction d'un bâtiment destiné à l'extension d'un foyer étudiant.</p> <p>La commission se prononce contre l'implantation à l'alignement de la rue de cette nouvelle construction haute de 6 étages, qui aurait pour conséquence de cacher la vue du grand jardin central entouré par les immeubles construits au milieu des années 1930. Elle fait valoir qu'au n°32 voisin s'élève, en léger retrait de la voie, une maison basse d'un étage habitée au milieu du XIXe siècle par Edgar Quinet et Augustin Thierry, qui, bien visible actuellement en raison de l'actuelle césure dans le front bâti de la rue, serait « écrasé » par le nouveau volume. Elle demande en conséquence qu'une autre solution soit trouvée permettant la réalisation de ce programme de logements.</p>	PC refusé le 04/11/2016	Vœu suivi

82	22/04/2016	21, rue Fortuny (17e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement d'un hôtel particulier d'inspiration Renaissance construit par l'architecte Paul-Casimir Fouquiau, aujourd'hui transformé en immeuble de bureaux.</p> <p>La commission souligne à cette occasion le caractère remarquable de la rue Fortuny encore bordée aujourd'hui par un grand nombre d'hôtels particuliers construits autour de 1880, qui font de cette voie un signe tangible de la diffusion du style historiciste dans l'architecture privée de la fin du XIXe siècle. Elle indique que certains d'entre eux ont sans doute conservé leurs dispositions intérieures d'origine et que celles-ci mériteraient d'être mieux connues.</p> <p>La commission fait état de la grande originalité de la distribution intérieure du n°21, qui a conservé intact son escalier carré garni d'une rampe à balustres en bois tourné et un étonnant dispositif de paliers présentant à chaque niveau un ordonnancement d'arcades ou de portiques composites ouvrant sur des espaces annexes. Elle demande en conséquence la conservation sans changement de l'ensemble de ces dispositions et s'oppose tout particulièrement à la construction d'un ascenseur dans la cage centrale de l'escalier, puisqu'existe déjà à quelques mètres un ascenseur qu'il suffit de moderniser.</p>	PC délivré le 02/12/2016 (après recours)	Vœu non suivi
83	27/05/2016	85, rue Buzenval et 35-37, rue des Vignoles (20e arr.)	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration avec surélévation d'un immeuble faubourien édifié en 1867.</p> <p>La commission, après avoir noté que cet immeuble est parvenu jusqu'à nous en conservant son volume d'origine, fait le constat que sa position d'angle et son échelle basse jouent un rôle important dans le paysage de la rue parmi les constructions alentour. Elle s'oppose vigoureusement pour cette raison à ce projet de surélévation qui irait à l'encontre de l'intégration harmonieuse de cette ancienne maison de faubourg dans le milieu urbain environnant. En outre, la Commission rappelle que les surélévations de ce type sont soumises par le Code de l'Urbanisme à une condition stricte de mixité sociale, qui n'est évidemment pas remplie dans le cadre d'une opération de promotion immobilière comme celle-ci.</p>	PC refusé le 16/06/2016	Vœu suivi
84	09/06/2016	5-29, rue Saint-Paul, 1-7, rue Charlemagne, 6-28, rue des Jardins-Saint-Paul et 2-12, rue de l'Ave-Maria (village Saint-Paul, 4e arr.)	PSMV du Marais	<p>La commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la Tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation énergétique du village Saint-Paul.</p> <p>La commission rappelle que, dans l'histoire de la rénovation urbaine d'après-guerre, l'opération Saint-Paul a constitué un jalon important dans la prise en compte du patrimoine urbain ancien, l'architecte Felix Gatier ayant fait le choix de certaines conservations partielles.</p> <p>Elle rappelle également que l'intervention a transformé les cours arrière des bâtiments de l'îlot en un seul et unique espace public intérieur, donnant ainsi un statut nouveau aux façades sur cour. La commission ne s'oppose pas pour cette raison aux transformations prévues.</p> <p>En revanche, en ce qui concerne l'intervention sur rue, elle craint que le projet actuel qui prévoit la pose d'une isolation par l'extérieur, n'efface radicalement les façades anciennes qui ont été conservées. En conséquence, la commission demande qu'une analyse historique plus fine que celle communiquée par le pétitionnaire, qui intégrerait l'étude des fonds d'archives, soit réalisée, afin d'éviter tout risque de perte patrimoniale.</p>	Autorisation tacite au 14/11/2016	Vœu non suivi
85	24/06/2016	1, rue de la Charbonnière (18e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble représentatif de l'urbanisation du quartier de la Goutte d'Or au XIXème siècle.</p> <p>La Commission s'oppose à la démolition de ce rare vestige du premier lotissement du quartier et fait observer de surcroît que la construction neuve prévue en remplacement de l'immeuble démoli s'intégrerait mal dans le paysage de la rue alors même que les immeubles neufs élevés à proximité ont réussi à en préserver le caractère ancien.</p>	En cours d'instruction	

86	24/06/2016	28-28B, rue Sibuet et 29, rue Mousset-Robert (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet, divisé en deux permis distincts, de restructuration et de démolition d'un ensemble de constructions basses réunissant sur deux parcelles distinctes un bâtiment d'angle et d'une extension arrière postérieure. La Commission ne s'oppose pas aux démolitions et restructurations demandées mais souhaite qu'en dépit de la difficulté que représente la division de la parcelle, les pétitionnaires puissent se rapprocher afin d'étudier la création d'un ensemble architectural cohérent.	Les deux PC ont été refusés le 22/11/2016	Vœu suivi
	14/09/2016 (suivi)			La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de démolition et de restructuration d'un bâtiment d'angle et de son extension arrière. La commission prend acte du travail accompli en faveur de la création d'un ensemble architectural cohérent mais juge cependant son adaptation au site insuffisante et, pour cette raison, renouvelle son vœu du 24 juin dernier.		
87	24/06/2016	40, rue Saint-Antoine (4e arr.)	PSMV du Marais	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de démolition d'un immeuble du XVIIème siècle dont seule la façade serait conservée. La Commission, constatant qu'il n'y a aucun élément dans cette demande susceptible de faire évoluer sa position, reconduit le vœu qu'elle a formé le 26 septembre 2006 et renouvelé le 18 septembre 2007 en faveur de la conservation et de la restauration de cet ensemble ancien attesté au début du XVIIème siècle et présentant une disposition originale autour d'une courette latérale dans lequel prend jour un escalier en vis à claire-voie.	PC refusé le 04/10/2016	Vœu suivi
88	24/06/2016	114, avenue des Champs-Elysées et 1, rue Washington (8e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration lourde d'un immeuble construit en 1893 par l'architecte Albert Le Voisvenel. La Commission demande un dessin plus cohérent pour le nouveau socle commercial de l'immeuble.	PC délivré le 20/12/2016	Vœu non suivi
	14/09/2016 (suivi)			La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a de nouveau examiné le projet de restructuration de cet immeuble construit en 1893 par l'architecte Albert Le Voisvenel, déjà examiné lors de la séance du 24 juin 2016. Si la commission a pris note de la modification du registre bas de la façade maintenant envisagé par le pétitionnaire, elle réitère son conseil d'un dessin plus cohérent pour le nouveau socle commercial de l'immeuble. Elle remarque également que les versions précédentes maintenaient une différence de traitement entre la rue de Washington et l'avenue, ce dont s'affranchit la nouvelle version, ce qu'elle regrette.		
89	24/06/2016	15, rue du Bouloi (1er arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans un escalier du XVIIIème siècle. La Commission constatant le caractère remarquable de cet escalier dont le dessin à vide central ovale est rare à Paris s'oppose à cette demande d'installation, qui aurait également pour conséquence la découpe à chaque palier du garde-corps à barreaux carrés de fer forgé attestant de son authenticité.	DP refusée le 29/06/2016	Vœu suivi
90	24/06/2016	202, boulevard Saint-Germain et 18, rue Saint-Guillaume (7e arr.)	PSMV du 7ème	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans l'escalier principal d'une maison du Faubourg Saint-Germain. Après avoir noté le caractère atypique de cet escalier ancien composé d'un première volée refaite probablement à la fin du XVIIIème siècle en remplacement d'une partie XVIIème qui a été conservée dans les étages supérieures, la Commission s'oppose à ce projet d'installation, qui viendrait combler le demi-ovale central et entraînerait par ailleurs la découpe de la rampe et du limon à chaque palier.	DP délivrée le 19/10/2016	Vœu non suivi



91	24/06/2016	80, rue Villiers-de-l'Isle-Adam (20e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un pavillon 1900.</p> <p>La Commission s'oppose à la surélévation de cette maison surmontée d'un grand comble couvert d'ardoises et à l'ajout d'une travée supplémentaire contemporaine qui défigureraient totalement ce bâti de petite échelle participant de l'identité ancienne de la rue.</p>	PC refusé le 28/07/2016	Vœu suivi
92	24/06/2016 (report du 09/06/2016)	14, rue Oberkampf et 7, passage Saint-Pierre Amelot (11e arr.)	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la Tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ensemble de bâtiments situés le long du passage établi entre le 14, rue Oberkampf et le 7, passage Saint-Pierre Amelot ainsi que la surélévation de l'immeuble marquant son entrée sur la rue Oberkampf.</p> <p>Si la délégation ne fait aucune observation sur le programme de démolition envisagé, elle s'oppose en revanche catégoriquement à la surélévation de l'immeuble sur rue, haut de 3 niveaux, dont le gabarit est caractéristique du paysage de l'ancien faubourg.</p>	En cours d'instruction	
93	24/06/2016 (report du 09/06/2016)	94, boulevard Raspail et 13-17, rue Notre-Dame-des-Champs (06e arr.)	PVP	<p>La commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la Tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et de restauration des façades d'un ancien hôtel XVIIIème établi sur rue et fortement transformé au siècle suivant.</p> <p>La délégation comprend le désir de l'architecte d'améliorer la présentation de la façade de l'immeuble sur rue mais souligne que le projet de restauration qui s'affiche comme un retour à l'état d'origine, ne s'appuie sur aucun document d'archives. Elle demande pour cela que le percement d'une deuxième porte cochère, qui ne repose sur aucun fondement historique, soit abandonné au profit de la mise en œuvre d'un simple accès fonctionnel. Elle s'oppose également au remplacement de l'imposte du portail actuel ouvert sous la Monarchie de Juillet et qui est expressément cité dans la motivation de l'inscription de l'immeuble au P.L.U.</p> <p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de restructuration et de restauration des façades d'un ancien hôtel XVIIIème.</p> <p>Au vu des pièces modificatives transmises par le pétitionnaire, la Commission lève le vœu pris en délégation le 09 juin 2016 en ce qui concerne le percement d'une deuxième porte cochère et demande à la direction de l'urbanisme de prescrire dans l'autorisation la conservation de l'imposte du portail actuel créé sous la Monarchie de Juillet.</p>	PC délivré le 19/08/2016	Vœu suivi
94	14/09/2016	58, rue de la Victoire (9e arr.)	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage de bureaux prévoyant une isolation par l'extérieur des façades sur cour des bâtiments arrière.</p> <p>La commission observe que cette intervention aurait pour conséquence de modifier radicalement la présentation des parements extérieurs dont la brique beige claire rehaussée d'un rouge vif au niveau des linteaux est caractéristique de l'architecture des années 1910. Elle demande leur préservation ainsi que celle des baies qui, bien que typiques des immeubles commerciaux, verraient leurs allèges démolies.</p> <p>La commission demande en conséquence que soit étudiée la solution d'une isolation par l'intérieur permettant de conserver les matériaux et l'organisation d'origine de ces façades de belle qualité.</p>	En cours d'instruction	
95	14/09/2016	173-175, boulevard Haussmann et 186-190, rue du Faubourg Saint-Honoré (8e arr.)	Aucune	<p>La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1860 situé à l'ouverture du boulevard Haussmann, du côté ouest.</p> <p>La commission s'oppose catégoriquement à la surélévation demandée, considérant que le nouveau couverture composé d'un étage carré complémentaire et d'une coque vitrée abritant deux niveaux supplémentaires romprait gravement l'unité de présentation des deux immeubles traités en symétrie de part et d'autre de l'entrée du boulevard.</p>	PC délivré le 15/12/2016	Vœu non suivi

96	14/09/2016	35-37, rue des Francs-Bourgeois (4e arr.)	Inscrit MH	La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le permis de construire du projet retenu par le jury final de l'opération « Réinventer Paris » pour l'hôtel de Coulanges. La commission s'étonne des nombreux percements et agrandissement de baies prévus. Elle observe que certains d'entre eux, en particulier sur rue et sur jardin, ne semblent étayés par aucune archive ancienne et demande en conséquence qu'une analyse historique plus fine soit produite par le pétitionnaire qui intégrerait les conclusions de l'étude historique de l'hôtel de Coulanges publiée en 1970, afin d'éviter tout risque de perte patrimoniale concernant des façades protégées au titre des Monuments historiques.	PC délivré le 12/01/2017	Vœu suivi
	15/12/2016 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la nouvelle restructuration de l'hôtel de Coulanges (vœu du 14 septembre 2016). La Commission prend connaissance d'un plan de l'hôtel de Coulanges daté du 27 juin 1775, qui montre que les baies du rez-de-chaussée des deux pavillons donnant sur la rue des Francs-Bourgeois étaient ouvertes et que le rez-de-chaussée de la rotonde sur jardin présentait un mur plein. Elle lève en conséquence son refus concernant la création de nouvelles ouvertures du côté de la rue mais confirme en revanche son opposition au projet de percement des fausses fenêtres situées dans l'axe de la rotonde (l'absence de percement à l'étage étant, lui, attesté à la même date par une archive écrite).		
97	14/09/2016	2-8B, rue Cuvier et 5, quai Saint-Bernard (5e arr.)	Aucune	La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition complète d'un bâtiment de l'ancienne faculté des sciences de l'université de Paris. La commission, avant de se prononcer définitivement sur le sujet, souhaite connaître le projet qui viendra en lieu et place de l'emprise du bâtiment promis à la démolition.	Avis défavorable le 26/09/2016 (permis Préfet)	Vœu suivi
98	19/10/2016	4, place d'Aligre et 9, rue d'Aligre (15e arr.)	Aucune	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel meublé qui fait partie d'un groupe de quatre pavillons, à l'origine identiques, construits en 1786 pour marquer les entrées de la place d'Aligre. Si elle ne s'oppose pas au principe d'une surélévation, la commission demande que la forme proposée en soit modifiée afin de conserver l'effet structurant encore engendré par ces quatre constructions qui ordonnent la place.	En cours d'instruction	
99	19/10/2016	11, rue Quentin-Bauchard (8e arr.)	Aucune	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier du Second-Empire. La commission demande que le projet de changement de destination de l'adresse soit entièrement revu dans le sens d'une meilleure préservation de la distribution et des décors intérieurs des anciens appartements. Elle demande également que soit conservée la séquence d'entrée du bâtiment dans sa présentation actuelle et s'oppose à la transformation prévue en toiture, côté rue.	En cours d'instruction	
100	19/10/2016	18, rue de Condé (6e arr.)	PVP	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné l'ensemble des démolitions prévues dans le cadre des travaux de transformation d'un ancien hôtel particulier du XVIIIème siècle et de son aile en retour protégés au P.L.U. La commission, après avoir pris connaissance des dispositions anciennes qui seraient affectées par le programme, s'oppose fermement à la démolition partielle de l'escalier du corps de logis principal commandé en 1737 et demande qu'un dispositif de mise en accessibilité de son rez-de-chaussée, qui préserverait la totalité du plancher d'origine, soit étudié.	Procédure de retrait le 18/11/2016	Vœu suivi
101	19/10/2016	12, rue Bossuet (10e arr.)	Aucune	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien patronage construit en 1856 à proximité immédiate de l'église Saint-Vincent-de-Paul. La commission demande que la hauteur totale du nouvel immeuble construit en remplacement d'un des deux bâtiments sur rue respecte le gabarit général des maisons élevées à l'alignement, cette séquence architecturale de la rue Bossuet valant notamment par l'harmonie des hauteurs juste en face d'un des chefs-d'œuvre de Jacques-Ignace Hittorff. La commission souhaite par ailleurs que l'installation dans la chapelle de planchers supplémentaires et d'un escalier desservant ses différents niveaux soit réversible.	Permis délivré le 16/01/2017)	Vœu non suivi

102	19/10/2016	8, rue l'Olive et 11, rue de la Guadeloupe (18e arr.)	Aucune	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ancien café charbon prolongé d'un ancien hangar élevé à l'angle de deux rues face au marché l'Olive. La commission s'oppose à la démolition de ce bâtiment d'un étage et de son extension, qui, par leur destination d'origine, s'inscrivent parfaitement dans l'histoire du quartier. Elle souligne également que ce café constitue le pendant exact de la maison basse construite en symétrie de l'autre côté du marché et que tous deux appartiennent au tissu ancien de l'ancien village de la Chapelle.	En cours d'instruction	
103	19/10/2016	38, avenue Gabriel (8e arr.)	Inscrit MH	La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un ascenseur vitré dans l'escalier d'honneur de l'hôtel de Vaufréland construit par Jacques-Ignace Hittorff sous la Monarchie de Juillet. La commission, après avoir souligné le caractère exceptionnel et particulièrement élégant de cet escalier, véritable morceau d'architecture qui se déploie de biais dans une tour polygonale largement vitrée, s'oppose catégoriquement à ce projet qui défigurerait le vide central de la cage et mutilerait en partie le garde-corps qui met en valeur son ovale. Elle apporte par ailleurs son soutien à la demande de protection au titre des Monuments historiques de cet escalier.	DP refusée le 25/11/2016	Vœu suivi
104	16/11/2016	33-33B, rue Jean-Goujon (8e arr.)	Inscrit MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement et de changement de destination d'un ancien hôtel particulier construit par l'architecte Ernest Rahir en 1907. La commission, qui se félicite du caractère respectueux du projet sur le plan patrimonial, demande que la porte d'entrée sur la rue, maintenue jusqu'à aujourd'hui dans son état de construction d'origine, soit conservée sans modification.	En cours d'instruction	
105	16/11/2016	10, rue du Parc-Royal (3e arr.)	Inscrit MH PSMV du Marais	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation de l'hôtel de Vigny qui doit accueillir le siège d'une entreprise commerciale. La commission rejette le principe d'un habillage des rez-de-chaussée des ailes Ouest et Est côté rue par des structures menuisées vitrées évoquant des façades de boutiques sans aucun rapport avec la présentation d'origine des hôtels du Marais. Elle demande en conséquence qu'une étude historique soit réalisée afin que le traitement de ces deux rez-de-chaussée s'inscrive plutôt dans une logique de restitution d'un état ancien.	En cours d'instruction	
106	16/11/2016	27, rue du Four et 1, rue des Canettes (6e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de comblement de l'angle vide des deux rues, occupé depuis plus d'un siècle par une construction à simple rez-de-chaussée, par un immeuble à plein gabarit. La commission constate la qualité paysagère de ce vide dont la forme actuelle résulte de l'évolution urbaine du carrefour. Si elle ne s'oppose pas à son comblement partiel par le biais d'une construction nouvelle, elle demande que cette dernière soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue.	PC refusé le 21/12/2016	Vœu suivi
107	15/12/2016	73, rue de Miromesnil (8e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier datant du Second Empire. La commission ne s'oppose pas au principe d'une surélévation du bâtiment mais demande que le traitement retenu ne vienne pas rompre le registre sommital de cette portion de rue qui a conservé son homogénéité.	En cours d'instruction	
108	15/12/2016	272, rue de Vaugirard (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un ancien garage construit en 1920. La commission demande que soit préservée pour son caractère singulier cette architecture de petite échelle dont le volume purement fonctionnel est enrichi sur la rue d'une façade Art déco qui en constitue le seul luxe. Elle s'oppose pour cette raison à la construction en superposition d'un bâtiment de neuf étages qui priverait cet édifice de son identité en le transformant en simple socle.	Rejet implicite le 19/12/2016	Vœu suivi

<b>109</b>	15/12/2016	<b>17, boulevard Morland, 36, quai Henri-IV, 6-10, rue Agrippa d'Aubigné et 3-7, rue de Schomberg (4e arr.)</b>	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration lourde de l'ilôt Morland choisi par le jury du concours « réinventer Paris ».</p> <p>La commission regrette le choix d'un projet qui transforme radicalement la composition en H voulue par Albert Laprade et entraîne la transformation en cour fermée du parvis d'entrée, inséparable de l'identité du lieu.</p>	En cours d'instruction	
<b>110</b>	15/12/2016	<b>2, place du Châtelet, 15, avenue Victoria et 16, quai de Gesvres (4e arr.)</b>	Inscrit MH PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation du Théâtre de la Ville.</p> <p>La commission, après avoir pris connaissance des dernières modifications apportées au projet de restructuration du volume du hall, réitère le vœu pris en faisabilité le 24 juin dernier, qui demandait un plus grand respect de l'original.</p>	En cours d'instruction	